



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 3 novembre 2021

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

**Préavis N° 17-2021     Arrêté d'imposition 2022**

---

### Le Conseil communal de Pully

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,  
vu le préavis municipal No 17-2021 du 15 septembre 2021,  
vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, annexé au présent préavis et tel qu'amendé à son art. 1<sup>er</sup>, chap. 3 ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully  
Le président

Dimitri SIMOS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 3 novembre 2021